DEPARTEMENT DE LA REUNION

ARRONDISSEMENT DE SAINT-PIERRE

Commune de Petite-Île

Objet:

Débat sur les Orientations Budgétaires de l'année 2022

NOTA - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie

Le '- 2 DEC. 2021

que la convocation du Conseil avait été faite

Le 12 novembre 2021

et que le nombre des membres en exercice est de 33.



PETITE-ÎLE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 26 Novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de PETITE-ILE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Serge Hoareau, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux suivants :

HOAREAU Serge, FORT Olivier, SEVERIN Mimose, MALET Ludovic, ETHEVE Nicolas, GENNEPY Clarisse, MUSSARD Emmanuelle, RENGER-ARNOUX Patricia, LEBON Eric, GRONDIN Jean-Noël, LAVERGNE Christophe, ANTOU/ROSELEN Anne-Gaëlle, CORRE Jean Yves, BILGER/FOLIO Corinne, SUZANNE Pascal, LEBON Natacha, ETHEVE Patricia, BENARD Didier, HOARAU Jean Denis, VIRAMA-ERCAMA Corinne, PAUS Richard, SORRES Jacky, LEVENEUR Marine, LAURET Dany.

ETAIENT REPRESENTES : les Conseillers Municipaux suivants :

Mesdames et Messieurs : LEBON Gino, ROBERT/PAYET Anne Constance, PAYET Sandrine, SEBODIER Pascal, SOMNICA Christine, PRUGNIERES Sophia.

ETAIENT ABSENTS: les Conseillers Municipaux suivants:

Mesdames et Messieurs : SEVERIN Magali, BENARD Rita, SUZANNE Jean-Hugues.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Madame Marine Leveneur a été désignée pour remplir ces fonctions.

Monsieur le Président a ouvert la séance et a rappelé l'ordre du jour :

Affaire nº 2021/7/26

Débat sur les Orientations Budgétaires de l'année 2022

Envoyé en préfecture le 02/12/2021

Reçu en préfecture le 02/12/2021

Affiché le

ID: 974-219740057-20211126-2021_7_26-DE

En vertu de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, l'élaboration du Budget Primitif doit être précédée d'une phase constituée par le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB). Les Conseils municipaux doivent ainsi, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci, débattre des orientations générales du budget.

La loi n° 2015-991 du 07 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la république, dite loi NOTRe est venue préciser que ce débat doit se tenir sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), qui doit présenter les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, ainsi que la structure et l'évolution des effectifs communaux

Même si le débat d'orientations budgétaires n'a pas en lui-même de caractère décisionnel, sa teneur doit être retracée dans une délibération distincte de l'Assemblée, afin de permettre au représentant de l'État de s'assurer du respect de la loi.

Le débat d'orientation budgétaire est une étape importante du cycle budgétaire, et les objectifs du rapport, joint en annexe sont multiples :

- Permettre à l'Assemblée délibérante de discuter des principales orientations budgétaires de l'action municipale, qui seront proposées dans le budget primitif 2022 ;
- Informer sur l'évolution de la situation financière de la Collectivité et faire le point sur les opérations pluriannuelles d'investissement ;
- Faire part des perspectives tant en termes de fonctionnement que d'investissement pour le budget 2022.

Le Maire précise que la Commission « Finances et Affaires générales » a émis un avis favorable sur cette affaire, lors de sa séance du 24 novembre 2021

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide :

- De prendre acte de la production d'un rapport d'Orientations Budgétaires sur la base duquel se tient le Débat des Orientations Budgétaires 2022, joint en annexe;
- De prendre acte de la présentation du Rapport des Orientations Budgétaires, tel qu'exposé en annexe.

ge Hoareau

• De prendre acte de la tenue du Débat des Orientations Budgétaires, pour l'année 2022

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le présent document est certifié exécutoire, compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture, le et de sa publication en Mairie, le

Envoyé en préfecture le 02/12/2021 Reçu en préfecture le 02/12/2021

Affiché le

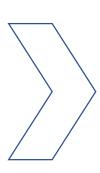
ID: 974-219740057-20211126-2021_7_26-DE



Rapport d'Orientations Budgétaires 2022

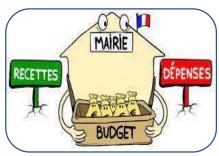
Conseil Municipal du 26 novembre 2021











Affiché le

ID: 974-219740057-20211126-2021_7_26-DE

SOMMAIRE

CADRE REGLEMENTAIRE

PARTIE	I: LE C	ONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER	
A.		ctives économiques : vers un retour global à la normale avant fin 2022	p. 4
B.		de Loi de Finances 2022 : un budget sur fond de reprise économique forte	p. 6
C.	-	texte local	p. 8
			-
		LYSE RETROSPECTIVE	. 0
A.		pectives 2015-2021	p. 9
	1.	Evolution des grands équilibres budgétaires	11
	2.	Les recettes de gestion	p. 11
		a. Les recettes fiscales	p. 12
		b. Les dotations et participations	p. 13
		c. Les produits des services et du domaine	p. 14
	2	d. Les autres recettes	p. 14
	3.	Les dépenses de gestion	1.5
		a) Les charges de personnel (chapitre 012)	p. 15
		b) Les charges courantes (chapitre 011 et chapitre 65)	p. 16
		c) La charge de la dette (chapitre 66)	p. 17
	4.	La capacité d'autofinancement	p. 17
	5.	Les investissements	p. 17 p. 18
	٥.	a) Les Dépenses d'Equipement Brut (DEB)	p. 18
		b) Le financement des Investissements	p. 10 p. 19
		by Le imandement des investissements	p. 17
В.	Budget	s Annexes	p. 20
C.		re et gestion de la dette	p. 21
	1.	Le coût de la dette	p. 22
	2.	La structure de la dette	p. 22
	3.	Répartition par prêteurs	p. 22
	4.	Evolution et capacité de désendettement	p. 22 p. 22
	5.	Profil d'extinction de la dette	p. 22 p. 23
	<i>J</i> .	110m d'extinction de la dette	p. 23
D.	Les res	sources Humaines	p. 24
	1.	Les rémunérations	p. 24
	2.	Structure et évolution des effectifs	p. 24
	3.	Le temps de travail	p. 25
PARTIE	HI - LF9	S ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022	
A.		es prioritaires de l'actions municipales	p. 26
В.		etionnement en 2022	p. 27
В.	1.	Les recettes de fonctionnement	p. 27
	2.	Les dépenses de fonctionnement	p. 28
C .		stissement en 2022 et son financement	p. 29
D.		te en 2022	p. 29
E.		dgets annexes en 2022	p. 30
	1.	La Régie Municipale des Pompes Funèbres	
	2.	La Zone d'activités économiques	
PARTIE	IV : LES	S ENGAGEMENTS PLURIANNUELS	p. 31 à 33
CONCL			p. 34
ANNEXE ANNEXE			

Envoyé en préfecture le 02/12/2021

Reçu en préfecture le 02/12/2021

Affiché le

ID: 974-219740057-20211126-2021_7_26-DE

CADRE REGLEMENTAIRE

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est une phase essentielle qui permet de rendre compte de la gestion de la ville et de débattre de ses **perspectives à court et moyen long terme.**

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux dans un objectif plus global d'amélioration de la transparence financière.

Ainsi, avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI de moins de 10 000 habitants, des départements, des régions et des métropoles présente à son assemblée délibérante, un rapport sur les orientations budgétaires envisagées, les engagements pluriannuels notamment en matière de programmation d'investissement ainsi que des informations sur la structure et la gestion de la dette.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, les régions et les métropoles, le rapport de présentation du DOB comporte en plus une présentation de la structure et de l'évolution à la fois des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le ROB doit être transmis au Préfet de département et au Président de l'EPCI dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une mise en ligne lorsque la collectivité dispose d'un site internet (décret n°2016-834 du 23 juin 2016).

Il est important de rappeler que ce document n'a aucun caractère décisionnel.

PARTIE I : LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

L'élaboration du budget primitif 2022 s'inscrit dans un contexte économique toujours aussi complexe qu'incertain, et les modèles de prévision, bien qu'optimiste, restes fragiles.

Les vaccins portent l'espoir d'un retour à une vie normale, mais les variants font craindre de nouveaux reconfinements. Aussi, l'économie mondiale reste suspendue aux évolutions sanitaires.

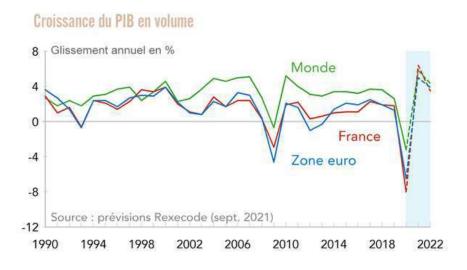
A. Perspectives économiques : vers un retour global à la normale avant fin 2022

Du côté économique, la chute d'activité initialement prévue par le FMI à 4,9 % pour l'année 2020 n'aura finalement été que de 3,2 % grâce aux soutiens publics massifs, tant budgétaires que monétaires, et à une reprise particulièrement vigoureuse lors des périodes de déconfinement. Ouverte en Chine, puis aux Etats-Unis et enfin en zone euro, la phase de vif rebond ou plutôt de rattrapage de l'activité perdue au cœur de la crise sanitaire, s'achève dans le même ordre.

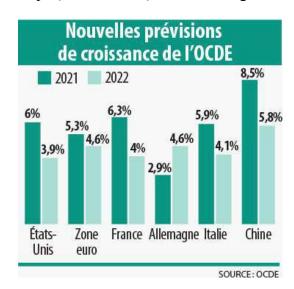
La plupart des économies devraient rejoindre, d'ici fin 2022, leurs rythmes tendanciels de croissance pré-Covid. La perte de PIB qui restera alors par rapport aux niveaux attendus avant crise contrera au moins à court terme les forces inflationnistes, les capacités de production ayant été préservées durant la récession au prix d'une hausse de l'endettement public et privé.

La croissance de l'économie mondiale devrait s'établir à 5,7 % en 2021 et à 4,5 % en 2022, tiré notamment par la croissance chinoise et américaine. Mais la crise sanitaire n'a pas été partout gérée de la même manière et les États n'avaient pas tous la même capacité à financer les mesures pour compenser la paralysie de l'activité. Se dessine ainsi une économie mondiale où les écarts de niveaux de vie vont s'accentuer et où les réponses à la crise vont sérieusement modeler le monde d'après.

Au niveau sectoriel, les branches où les interactions sociales et physiques sont les plus importantes resteraient durement touchées par la crise. Au terme du premier semestre 2021, la valeur mondiale de l'hébergement -restauration serait réduite de près de 16 % par rapport à la fin de l'année 2019, celle des services aux ménages de 11,3 % et celle des services aux transports de 5%. Ces trois secteurs accuseraient toujours un retard au cours du second semestre 2021.



A l'échelle européenne, l'économie devrait croitre de 5,3 % cette année et de 4,6 % en 2022. La France verrait sa croissance passer à 6,3 % cette année et à 4 % l'an prochain. Soit une des reprises économiques les plus fortes de la zone euro, après une des récessions les plus massives en Europe (-8 % en 2020). L'Italie enregistrerait 5,9 % en 2021 et l'Allemagne 2,9 %.



Le fort soutien apporté par les politiques macroéconomiques et les conditions financières accommodantes devraient continuer de soutenir la demande dans les pays avancés, notamment au travers du plan de relance européen et le plan américain sur les infrastructures.

A l'inverse, certains pays disposent de marges de manœuvre limitées pour apporter un large soutien à l'activité, en particulier ceux où les tensions inflationnistes augmentent déjà et où les taux d'intérêt directeurs ont été relevés, comme dans plusieurs banques centrales de pays émergents, tel que le Brésil ou le Mexique.

En zone euro, l'inflation bondi à 3,4 % sur un an au mois de septembre, au plus haut depuis 13 ans. Parmi les principales composantes de l'indicateur, le secteur de l'énergie a connu de loin la plus forte hausse des prix en (+17,4% en septembre après +15,4 % en août). Depuis juin, l'inflation a progressé chaque mois dans la zone euro. Elle avait atteint 2,2 % en juillet et 3 % en août. Les tensions sur les prix font craindre aux marchés financiers une remontée des taux d'intérêt.

En léger recul Etats-Unis elle reste néanmoins à 5,3 % sur un an.

En France elle s'établirait fin 2021 à 2,1 %, contre 1,9 % au mois d'août. Ce retour de l'inflation s'explique en grande partie par la forte reprise de la demande mondiale que l'offre ne parvient plus à suivre. En découlent une flambée des prix des matières premières et des tensions dans les chaînes d'approvisionnement. Son l'ampleur s'explique quant à elle en partie par le niveau "anormalement" faible des prix de l'an passé (effet de base).





Cette hausse a donc de nombreuses caractéristiques temporaires qui devrait s'atténuer à mesure que les taux de vaccination contre les coronavirus augmenteraient, en particulier dans les économies émergentes.

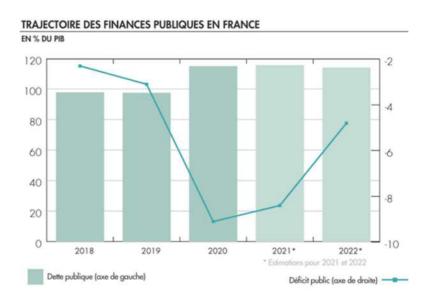
Toutefois une potentielle transmission de la hausse des prix à des progressions rapides et généralisées des salaires « spirale inflationniste » est à surveiller. Le marché du travail devrait confirmer en France sa résilience, grâce à l'ensemble des mesures d'urgence mises en place pour limiter les destructions d'emplois au cœur de la crise, puis à des créations nettes d'emplois assez significatives en 2021. Au premier trimestre 2021, le taux de chômage restait stable à 8,1 %, après un recul de 1,1 % fin 2020, et retrouve son niveau de fin 2019 avant la crise sanitaire. Compte tenu d'une rapide remontée de la population active qui rattraperait sa tendance pré-crise, le taux de chômage atteindrait 9,3 % au cours du premier semestre 2022 (Source INSEE, données au 1^{er} trimestre 2021).

B. Projet de Loi de Finances 2022 : un budget sur fond de reprise économique forte

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2022 table sur la dépense et l'investissement publique pour favoriser la croissance économique. À ce stade, une hausse de 12 milliards d'euros du budget est annoncée pour 2022. L'objectif de dépenses totales de l'État s'établit à près de 495 milliards d'euros.

Ce projet est bâti sur fond de reprise économique, amorcée depuis la fin du premier trimestre 2021, et qui devrait permettre une croissance toujours soutenue en 2022 (+4 %).

Grâce à cette embellie, le déficit public devrait diminuer de l'ordre de 3,5 points de PIB, passant de -8,4 % en 2021 à -4,8 % du PIB en 2022. Un déficit public presque divisé par deux par rapport à 2020.



Le remboursement de la dette liée au Covid-19: après deux ans de creusement lié à l'ouverture des vannes budgétaires pour soutenir l'économie face au coronavirus, le gouvernement s'engage à amortir la dette de l'État liée à la crise, estimée à 165 milliards d'euros, sur vingt ans, jusqu'en 2042, en prévoyant d'affecter chaque année environ 6% du surplus de recettes dégagées par rapport à 2020, sous-entendu que la dette sera remboursée par les fruits de la croissance. Au total, la dette publique française dépassera 3.000 milliards d'euros en 2022.

La poursuite de la baisse des impôts : le PLF 2022 ne contient aucune nouvelle grande mesure fiscale, si ce n'est la poursuite de mouvements engagés avant la crise. Les entreprises bénéficieront d'une nouvelle réduction – programmée – de l'impôt sur les sociétés, qui sera ramené à 25% pour

Affiché le



toutes les entreprises. La taxe d'habitation des 20% des ménages les plus aisés sera encore réduite, après une première étape en 2021. Ces ménages bénéficieront en 2022 d'une exonération de 65% de leur taxe. La taxe d'habitation sur les résidences principales sera supprimée pour tous les contribuables en 2023.

Pas de grande révolution pour les collectivités territoriales. Le projet de loi de finances pour 2022, ne prévoit pas de bouleversement majeur pour les collectivités :

- ➤ La DGF reste stable en 2022, avec 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal et 8,5 pour les départements, soit 26,8 milliards d'euros au total. L'évolution du montant de la DGF par rapport à 2021 résulte de mesures de périmètre (ajustement du montant de certaines dotations afin de tirer les conséquences de la recentralisation du financement du RSA à La Réunion décidée en 2019 et 2020, absence de nouvel abondement du Fonds d'aide au relogement d'urgence (FARU) qui avait majoré de 2 millions d'euros le montant de la DGF en 2021). Le gouvernement continue son rattrapage du niveau des dotations de péréquation versées aux communes ultra-marines par rapport aux collectivités métropolitaines. La moitié du rattrapage restant à réaliser le sera en 2022. Un choix qui entraîne un redéploiement de crédit au sein de la DGF des communes et donc une réduction de la dotation forfaitaire de plusieurs communes à cause du mécanisme d'écrêtement.
- ➤ Soutien à l'investissement local : 1,046 milliard d'euros et 150 millions d'euros sont inscrits dans le PLF respectivement pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation politique de la ville (DPV). En parallèle, environ 500 M€ de dotations de soutien à l'investissement local (notamment 300 M€ au titre de la DSIL et 100 M€ pour la dotation rénovation thermique et la dotation régionale d'investissement) devraient être décaissés en 2022 au titre du plan de relance. Le PLF 2022 prévoit également un nouvel abondement exceptionnel de la DSIL à hauteur de 350 M€, fléchée vers les contrats de relance et de transition écologique (CRTE).
- ➤ Progression de la péréquation : La dotation de solidarité rurale (DSR) et la dotation de solidarité urbaine (DSU) augmenteront chacune de 95 millions d'euros en 2022 (contre + 90 millions d'euros en 2021), les dotations de péréquation des départements progressant de leur côté de 10 millions d'euros (comme cette année). Il faut rappeler que ces hausses sont entièrement financées par les collectivités elles-mêmes. La croissance de la DSR et de la DSU est ainsi permise par l'écrêtement de la dotation forfaitaire d'une majorité de communes (exactement 20.848 en 2021) et de la dotation de compensation de l'ensemble des intercommunalités.
- ➤ Réforme des indicateurs financiers : les indicateurs financiers, qui entrent en compte dans le calcul des dotations de péréquation (mais pas seulement), sont "réformés dans le sens des conclusions des travaux menés par le Comité des Finances Locales (CFL). Cela signifie notamment que le potentiel financier communal inclura de nouvelles impositions (droits de mutation à titre onéreux perçus par les communes, taxe sur les pylônes électriques...).

On relèvera également :

• La fin des « contrats de Cahors » encadrant les dépenses des collectivités, qui entrait en total contradiction avec le souhait du gouvernement de faire des collectivités un des moteurs de la relance. Ces contrats conclus entre les collectivités territoriales et l'État fixaient un objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement, avec une augmentation comprise, entre 0,75 % et 1,65 %, en tenant compte des particularités locales.

Affiché le

ID: 974-219740057-20211126-2021_7_26-DE

• L'annonce du premier ministre lors du congrès de l'Union sociale pour l'habitat (USH), le 28 septembre sur la compensation intégrale par l'État, au profit des collectivités, des exonérations de TFPB applicables au logement social. Un mécanisme est aussi prévu pour le logement intermédiaire. Également en vue : des "contrats de relance du logement" préfets-collectivités, et un meilleur ciblage des aides à la pierre.

Ce projet de loi de finance 2022, ne prévoit donc pas de bouleversement majeur pour les collectivités mais procède à différents ajustements à moins d'un an de l'élection présidentielle : relance et investissement, réarmement régalien (+11 Milliards d'€uros pour les ministères) normalisation des dépenses et des recettes en sortie de crise.

C. Le contexte local

En 2020 le PIB de l'Ile baisse de 4,2 % après une croissance de 2,2 % en 2019, cette chute est néanmoins deux fois moins forte qu'au niveau national.

Conséquence de la crise sanitaire, la situation financière des collectivités locales de l'île se dégrade en 2020.

D'une part, la réponse apportée par les collectivités, aux côtés de l'État, aux conséquences économiques et sociales de l'épidémie de Covid-19, entraine une hausse des dépenses d'intervention. D'autre part, la gestion de la crise, notamment dans le domaine de la prévention sanitaire entraîne de nouvelles charges (gels, masque, désinfection, etc.).

Enfin avec le ralentissement de l'activité économique, certaines des recettes diminuent, les recettes de l'octroi de mer régional diminuent de 3,8 % en 2020 et celles de l'octroi de mer des communes de -4,6 %. La taxe sur les carburants connaît également un recul.

En 2021, l'économie réunionnaise fait preuve de résilience, aidée par une situation sanitaire maitrisée et par des soutiens publics importants.

Dans un contexte de hausse des charges (coût des matières premières et du fret) et de demande dynamique, les entreprises ajustent leurs prix de vente à la hausse. L'effet sur l'inflation est perceptible avec une progression de l'indice des prix à la consommation de 1,4 % entre mars et juin 2021. Les craintes concernant les difficultés d'approvisionnement et le coût du fret sont forts et pèsent sur le climat économique.

Au niveau de l'emploi, même si le taux de chômage réunionnais reste un des plus élevés de France, à 17 %, le nombre d'inscrits à Pôle emploi reflue progressivement sur l'île. Ils étaient près de 162.000 fin juillet, soit une baisse de 1,8 % en douze mois.

Le rebond de l'activité se confirme globalement dans tous les secteurs, mais le retour à une situation d'avant-crise reste fortement compromis pour les secteurs les plus impactés par la crise sanitaire de la Covid-19. C'est le cas notamment des professionnels du tourisme, de la restauration et de l'évènementiel.

PARTIE II: ANALYSE RETROSPECTIVE

L'analyse rétrospective de la santé financière de la commune constitue un préalable indispensable avant de se projeter sur les perspectives offertes.

Cette approche se fera sous trois angles :

- Sous l'angle financier à travers une analyse rétrospective des exécutions budgétaires des exercices 2015 à 2020, avec une simulation sur 2021,
- Sous l'angle de la dette notamment au regard de sa structure et de son évolution,
- Sous l'angle des ressources humaines.

A. Rétrospectives 2015-2021

Les premières tendances du résultat de 2021, confirment la bonne tenue des principaux indicateurs financiers de la Ville :

- L'épargne brute, solde des recettes et des dépenses de fonctionnement, augmentent très significativement en 2021, du fait du dynamisme des recettes fiscales, parallèlement à une relative diminution des charges à caractère général. Cette tendance semble se maintenir même en neutralisant les effets « COVID ». L'épargne nette (épargne brute moins le remboursement du capital de la dette) devrait quant à elle approcher les 0,750 M€;
- Les dépenses d'équipement (travaux, études et acquisitions), signes de l'ambition de la ville, devraient s'établir autour de 7,5 Millions d'euros en réalisation;
- La capacité de désendettement, mesurée par l'encours de la dette sur l'épargne brute, devrait s'établir autour de 8,1 années en 2021.

Cette amélioration est le résultat d'un rebond de l'activité économique qui a permis la réalisation des prévisions de recettes fiscales (octroi de mer, taxe sur carburants), mais surtout d'une grande maîtrise des dépenses de fonctionnement. L'influence du contexte économique et sanitaire sur ces résultats nous amènent toutefois à rester prudent et à relativiser, notamment au regard du niveau dépenses courantes.

1. Evolution des grands équilibres budgétaires

Le tableau ci-dessous permet de retracer la capacité de la commune à dégager suffisamment de richesse en fonctionnement lui permettant :

- 1- De financer son activité courante (épargne de gestion),
- 2- De supporter la charge de la dette (épargne brute),
- 3- De faire face au remboursement de la dette en capital (épargne nette),
- 4- D'autofinancer ces investissements.

Affiché le

ID: 974-219740057-20211126-2021_7_26-DE

Evolution des grands équilibres financiers

LES ÉQUILIBRES FINANCIERS (K€)	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Variation moyennne 2015- 2020 % K€		CA 2021 (projection)	202	iation 0/2021
										%	K€
RECETTES de gestion	15 744	16 000	16 045	16 602	16 940	16 315	1,17%	114	16 854	3,3	% 539
- DEPENSES de gestion	14 600	14 820	14 946	15 022	15 768	14 888	0,62%	58	15 103	1,45	3% 215
= EPARGNE DE GESTION	1 144	1 179	1 100	1 579	1 172	1 427	9,77%	57	1 751	22,7	324
- Intérêts de la dette	163	166	158	184	179	179	2,76%	3	190	5,94	% 11
- Soldes des produits et charges financières et except.	21	-164	-65	-69	54	242	-156,85%	44	-189	-178,03	-431
= EPARGNE BRUTE (CAF)	960	1 177	1 006	1 464	939	1 005	16,49%	9	1 750	74,0	745
- Remboursement du capital de la dette	746	781	848	1 604	1 013	987	10,72%	48	1 000	1,30	13
= EPARGNE NETTE (CAF Nette)	213	396	159	-140	-74	18	616,04%	-39	750	4030,6	732
DÉPENSES d'investissement (hors dettes)	3 904	3 760	5 767	5 571	5 633	7 324	13,58%	684	7 621	4,06	i% 297
- RECETTES d'investissement (hors dettes)	1 564	2 407	2 473	3 836	5 528	2 383	55,50%	164	7 960	233,98	5 577
= BESOIN DE FINANCEMENT (si négatif = excédent)	2 340	1 353	3 295	1 735	105	4 940	742,28%	520	-339	-106,8	-5 279
- CAF Nette	213	396	159	-140	-74	18	616,04%	-39	750	4030,64	% 732
- Emprunt nouveau	1 800	1 500	2 498	2 102	1 500	3 500	8,83%	340	500	-85,7	% -3 000
= Variation du Fonds de Roulement	-327	543	-638	227	1 321	-1 422	-92,62%	-219	1 589	-211,74	3 011
FONDS DE ROULEMENT AU 01/01	1 933	1 606	2 149	1 511	1 738	3 247	9,82%	263	2 267	-30,17	% -980
FONDS DE ROULEMENT AU 31/12	1 606	2 149	1 511	1 738	3 059	1 825	27,69%	44	3 856	111,34	% 2 031
Encours de dette au 31/12	8 721	9 440	11 091	11 589	12 064	14 578			14 100		
Capacité de désendettement (en année)	9,1	8,0	11,0	7,9	12,9	14,5			8,1		

Globalement jusqu'en 2018, la commune a créé suffisamment de richesse pour financer son activité courante et couvrir le remboursement en capital de sa dette, du fait d'une dynamique des recettes de gestion plus importante que celle des dépenses.

Après un ralentissement de la dynamique et une épargne nette négative en 2019, les soldes d'épargne se ressaisissent légèrement en 2020, malgré le contexte économique et sanitaire.

Comparativement aux autres communes de même strate démographique, la commune a présenté en 2020 une Epargne Brute par habitant moins élevée que celle des autres communes de même strate.

Epargne brute par habitant									
Petite-Ile	82	/hab.							
France Métropolitaine	196	/hab.							
DOM-TOM	122	/hab.							

En 2021, le niveau de l'Epargne devrait bénéficier de la réalisation globalement effective des prévisions en matière fiscales (rebond de l'activité économique au second semestre) et de la non-réalisation de certaines dépenses de gestion, consécutivement aux effets des restrictions sanitaires sur l'activité communale.

2. Les recettes de gestion

Les produits de fonctionnement courant stricts comprennent les impôts et taxes, les dotations et participations et les produits des services. Sur la période 2015-2021, ces produits ont évolué à un rythme de 1,41 % en moyenne par an.

Recettes de gestion par habitant								
Petite-Ile	1326	/hab.						
France Métropolitaine	1272	/hab.						
DOM-TOM	1334	/hab.						

Plus des 2/3 des recettes de gestion issues de la fiscalité.

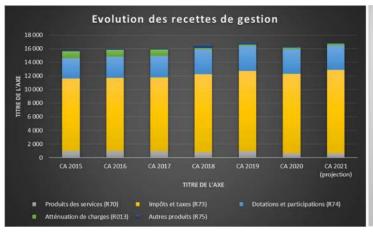
Les dotations et participations reçues de l'Etat et des autres organismes sont au deuxième rang des recettes avec 21 % du total.

Les produits des services ne pèsent que très peu dans le total des recettes avec moins de 4 % des recettes de gestion en moyenne sur la période 2015-2021.

Le recul de l'activité économique enregistré en 2020 lors du confinement a conduit inéluctablement à une perte de ressources pour la ville (-533 K€). Quelle soit sanitaire, sociale, ou financières, les crises remettent à chaque fois en exergue, la fragilité de la structure des recettes de gestion de la commune du fait du poids important de la fiscalité indirecte (Octroi de Mer et taxe carburant).

En 2021, les recettes de gestion devraient progresser de + 3,31 % par rapport à 2020. Une évolution à relativiser au regard de la chute constater en 2020 (-3,70%). Après ce « rattrapage » les recettes de gestion, et notamment ceux issues de la fiscalité indirecte devrait retrouver leur rythme d'avant crise.

Libellé	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 (projection)	Evolution moyenne 2015-2021	Variat 2020-2 %	-
RECETTES DE GESTION	15 744	16 000	16 045	16 602	16 940	16 315	16 854	1,41%	3,31%	539
Produits des services (R70)	993	981	940	764	936	655	630	-7,08%	-3,86%	-25
dont, cantine scolaire (y compris PARS)	834	799	773	558	556	526	535	-7,86%	1,73%	9
Impôts et taxes (R73)	10 634	10 763	10 858	11 482	11 800	11 644	12 270	2,93%	<i>5,38%</i>	626
dont, fiscalité directe (TH, TFB, TFNB)	2 614	3 137	3 214	3 305	3 437	3 532	3 690	7,31%	4,46%	158
dont, fiscalité indirecte (Octroi de mer, FIRT, FPIC,)	8 020	7 626	7 644	8 177	8 363	8 111	8 580	1,47%	5,78%	469
Dotations et participations (R74)	2 968	3 077	3 147	3 616	3 666	3 612	3 560	3,87%	-1,43%	-52
dont, DGF, Dotation Forfaitaire	1 527	1 353	1 303	1 314	1 326	1 320	1 334	-2,54%	1,09%	14
dont, Dotation Nationale de Péréquation	789	856	978	1 030	1 081	1 136	1 214	9,00%	6,86%	78
dont, Participations	87	369	387	895	893	806	788	89,62%	-2,23%	-18
dont, Compensations fiscales	565	490	473	371	366	350	224	-16,01%	-36,00%	-126
Atténuation de charges (R013) Autres produits (R75)	1 006 144	1 025 154	957 144	214 525	223 314	244 160	245 149	,	0,56% -7,16%	1 -11



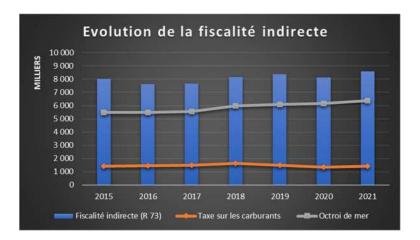


a) Les recettes fiscales

La fiscalité représente plus de 70 % des recettes de gestion de la ville.

Le poid de la **fiscalité indirecte**, constituée principalement de l'Octroi de Mer et de la Taxe sur les carburants, reste en moyenne stable autour de 51 % de nos recettes de gestion. En 2021, la commune enregistre toutefois une hausse sensible au niveau de ces recettes, et notamment de l'octroi de mer.

En€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution annuelle 2020/2021	Evolution moyen annuelle 2015-2021
Fiscalité indirecte (R 73)	8 020 032	7 626 780	7 644 101	8 176 808	8 363 208	8 111 191	8 580 000	5,78%	2,15%
DSC	718 039	167 717	0	0	0	0	0		
FPIC	246 400	312 945	307 023	291 208	282 001	291 376	280 000	-3,90%	2,70%
Taxe sur les carburants	1 426 626	1 462 640	1 483 852	1 626 953	1 499 636	1 343 000	1 420 000	5,73%	0,18%
Octroi de mer	5 471 358	5 493 275	5 556 205	5 982 064	6 106 412	6 148 101	6 391 000	3,95%	2,65%
Taxe additionnelle aux droits de mutations foncières	97 485	139 248	222 628	176 667	290 018	227 551	295 000	29,64%	25,72%
Autres taxes	60 124	50 956	74 393	99 916	185 141	101 163	194 000	91,77%	32,79%



Les recettes de la **fiscalité directe locale** (Taxe foncières et taxe d'habitaton) représentent également une part importante dans nos recettes de gestion (21% des recettes de gestion). Cette proportion reste néanmoins stable malgré une progression moyenne de 6 % l'an, notamment du fait de la progession des autres recettes. Cette évolution est principalement issue de la dynamique des bases (+ 4%/an en moyenne).

Affiché le

ID: 974-219740057-20211126-2021_7_26-DE

En €	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution annuelle 2020/2021	Evolution moyen annuelle 2015-2021
TAXE D'HABITATION									
Bases TH	6 407 272	7 316 483	7 361 131	7 485 363	7 875 720	7 957 752			
Taux TH	15,75%	17,17%	17,17%	17,17%	17,17%	17,17%			
Produit TH	1 009 145	1 256 240	1 263 906	1 285 237	1 352 261	1 366 346			
TAXE FONCIER BATI									
Base TFB	6 315 644	6 697 399	6 943 504	7 220 256	7 499 190	7 836 787	7 708 000	- 1,64%	3,40%
Taux TFB	24,87%	27,11%	27,11%	27,11%	27,11%	27,11%	40,05%		
ProduitTFB	1 570 701	1 815 665	1 882 384	1 957 411	2 033 030	2 124 553	3 087 054	45,30%	12,82%
TAXE FONCIER NON BATI									
Base TFNB	97 936	143 667	143 816	145 228	102 146	104 662	104 500	- 0,16%	3,40%
Taux TFNB	28,90%	31,50%	31,50%	31,50%	31,50%	31,50%	31,50%		
Produit TFNB	28 304	45 255	45 302	45 747	32 176	32 969	32 918	- 0,16%	5,60%
TOTAL PRODUITS	2 608 150	3 117 160	3 191 592	3 288 395	3 417 468	3 523 868	3 119 972	-11,46%	3,42%
Autres (rôles suppl., etc.)	5 459	19 366	22 394	16 411	19 818	8 550	91 710		
Effet du Coefficient correcteur							478 109		
CONTRIBUTIONS DIRECTES	2 613 609	3 136 526	3 213 986	3 304 806	3 437 286	3 532 418	3 689 791	4,46%	6,09%
Evolution n-1		20,01%	2,47%	2,83%	4,01%	2,77%	4,46%		

A partir de 2021, en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriété bâties sont fusionnées et affectées au communes en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Pour Petite-Ile, ce mécanisme abouti à une sous-compensation de 477 992 €uros. L'application du coefficient correcteur permettrai à la ville de bénéficier de l'Etat une compensation de 478 109 €.

Ainsi en 2021, le produit total des contributions directes devrait augmenter de 4,46 % par rapport à 2020, soit + 157 K€, pour un montant total estimé à 3,690 M€.

b) Les dotations et participations

Les dotations et participations (chap.74) représentent 20% des recettes de gestion en moyenne sur la période 2015-2021.

Elles sont principalement constituées de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat, laquelle est composée de la Dotation Forfaitaire (DF) et de la Dotation d'Aménagement des Communes d'Outre-mer (DACOM). Sont évolution sur la période relève principalement de la progression de la DACOM (+8%/ an). La Dotation forfaitaire, minorée de 2014 à 2017, reste stable depuis 2018.

On relèvera également au sein de ce chapitre les participations de l'état sur les contrats aidés.

En€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution annuelle 2020/2021	Evolution moyen annuelle 2015-2021
Dotations et Participations (R74)	2 967 819	3 076 693	3 146 864	3 616 438	3 665 793	3 611 620	3 560 000	-1,43%	3,22%
Dotation forfaitaire	1 526 508	1 352 839	1 302 893	1 313 678	1 326 000	1 319 625	1 334 000	1,09%	-2,12%
Dotation nationale de péréquation	788 703	856 153	977 526	1 030 484	1 080 583	1 136 038	1 214 000	6,86%	7,50%
Participations	86 935	369 479	386 794	894 912	892 744	793 761	749 000	-5,64%	74,02%
Compensations fiscales	565 623	490 287	472 589	371 156	366 010	350 026	220 000	-37,15%	-13,55%
Autres dotations	50	7 935	7 062	6 208	456	12 170	43 000	ns	ns

c) Les produits des services et du domaine

Ce chapitre ne représente en moyenne que 4 % des recettes de gestion et comprend notamment les recettes de cantines scolaires (dont la PARS), de l'école de musique, de la salle Les Poivriers et les droits de places.

Compte tenu du maintien général de la politique tarifaire, les recettes du chapitre 70 n'enregistre pas d'évolution significative. Lourdement impacté par les effets du confinement et des mesures de restrictions sanitaires, le chapitre accuse une diminution de 30 % en 2020, passant de 936 K€ à 650 K€. En 2021, les recettes de ce chapitre devrait sensiblement progresser.



d) Les autres recettes

Il s'agit notamment des participations des agents sur les chèques déjeuner, les remboursements des indemnités journalières par la CGSS et les loyers issus des locations immobilières. Ces recettes dne connaissent pas d'évolution significative, mais sont resté stable au cours de ces trois dernières années avec une moyenne de 400 K€/an, dont 150 K€ de recettes de locations immobilières.

3. Les dépenses de gestion

Au 1^{er} rang des dépenses de gestion, les charges de personnel concentrent près de 3/4 du total des dépenses.

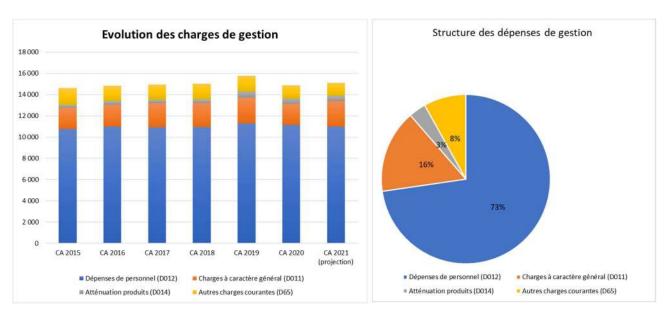
Au 2^{ème} rang, les charges à caractère général (fournitures courantes, entretien du patrimoine ou encore dépenses d'animation) pour près de 15% du total des dépenses.

Les autres charges courantes (subventions, contingents, indemnités élus...) représentent quant à elle un peu moins de 10 % des dépenses de gestion.

En 2020, après une croissance de près de 5 % en 2019, les dépenses de gestion enregistre une baisse de 5,58 %, consécutivement à l'impact de la crise COVID sur l'activité communale. Les chapitres 011-Charges à caractère général et 65-Autres charges de gestion, diminuent respectivement de 18 % et de 15 %. Les charges de personnel sont maîtrisés et enregistre une baisse de 1,30 %.

En 2021 les dépenses de gestion devrait globalement augmenter (+1,44%) sans pour autant atteindre leur niveau d'avant crise, malgré une hausse marquée des charges à caractère général (+20%), conséquence d'une légère reprise de l'activité communale. Contrebalancé par une diminution perfectible des charges de personnel (-1,46 %) et des autres charges de gestion (-3,24%).

			CA 2017	CA 2018	01 0010		CA 2021	Evolution	Varia	
Libellé	CA 2015	CA 2016			CA 2019	CA 2020	(projection)	moyenne	2020-	-
							, ,	2015-2021	%	K€
DEPENSES DE GESTION	14 600	14 820	14 946	15 022	15 768	14 888	15 103	0,38%	1,44%	215
Evol. %		1,51%	0,84%	0,51%	4,96%	-5,58%	1,44%			
Dépenses de personnel (D012)	10 756	10 979	10 916	10 954	11 290	11 143	10 980	0,36%	-1,46%	-163
								,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	,	
Charges à caractère général (D011)	2 004	2 087	2 287	2 265	2 418	1 988	2 402	1,98%	20,82%	414
charges a caractere general (DOII)	2 004	2 007	2 207	2 203	2 410	1 300	2 402	1,50%	20,0270	717
Atténuation produits (D014)	279	329	308	313	577	493	498	14,02%	1,01%	5
Attenuation produits (D014)	2/3	323	308	313	5//	433	430	14,02%	1,01%	3
	4 =64				4 400	4 004	4 000	2 ===:/	2 2 42/	
Autres charges courantes (D65)		1 425	1 435	1 490	1 482	1 264	1 223		-3,24%	-41
dont, subventions aux associations	440	423	441	455	501	427	390	-1,63%	-8,67%	-37
dont, subventions aux CCAS	610	478	438	520	450	400	250	-12,23%	-37,50%	-150
dont, subventions à la Caisse des écoles	70	100	125	70	70					
dont, subventions au SDIS	261	264	266	269	272	275	275	0,88%	0,00%	0



a) Les charges de personnel

Globalement les charges de personnel ont augmenté sur la période 2015-2020 (+ 387 k€), en raison de facteurs externes (évolution liée au statut, protocole PPCR, RIFSEEP...) mais aussi de facteurs internes (tickets restaurant, revalorisation salariale).

En 2021, elles devraient néanmoins diminuer suite à la sortie d'agents des effectifs Communaux, ded vacances de postes ou des fin de contrat, et plus généralement d'une volonté accentuée de maîtrise des dépénses de personnel.

Toutefois, compte tenue également de la baisse des autres dépenses, le ratio (brut) des charges de personnel sur le total des dépenses de gestion reste stable à 73 %. La rigidité du budget se maintient donc.

Evolution des dépenses brut de personnel



	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 (projection)
Dépenses de personnel (D012)	10 756	10 979	10 916	10 954	11 290	11 143	10 980
Remboursement sur les charges de personnel	1006	1025	957	1046	923	922	849
Dépenses de personnel atténuées des rembrst (1)	9 750	9 954	9 959	9 908	10 367	10 221	10 131

(1) diminuées des remboursements de l'ASP sur les contrats CAE-CUI, des reversements d'indemnités journalières de la CGSS et MFP et depuis 2018, du remboursement agents sur les tickets restaurants, et du remboursement de la Civis sur les ATS

Charge de personnel/dépenses réelles								
Petite-Ile	72%	/hab.						
France Métropolitaine	61%	/hab.						
DOM-TOM	66%	/hab.						

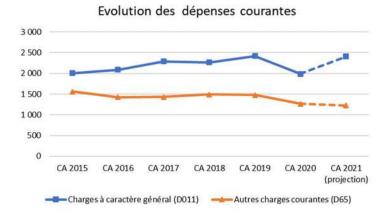
b) Les charges courantes (chapitre 011) et autres charges de gestion (chapitre 65)

La progression des charges à caractère général ont été soutenu entre 2015 et 2019 et sont à rapprocher soit aux décisions d'externalisation (école de musique, entretien des espaces verts), soit à des dépenses nouvelles.

Les autres charges de gestion courante ont quant a elle globalement diminué de 200 K€. Essentiellement du fait des variations des subventions versées aux deux établissements publics communaux (CCAS et caisse des écoles) qui sont fonction de leur besoin d'équilibre budgétaire annuel. Les subventions versées aux associations locales pour le financement de leur fonctionnement ou actions d'animations menées sur le territoire communal, reste relativement stable.

En 2020 ces deux postes de dépenses (chap. 011 et 65) chuttes respectivement de 430 K€ et de 218 K€, consécutivement aux effets de la crise COVID.

En 2021, les charges caractère général (chap. 011) devraient sensiblement remonter, sans pour autant atteindre leur niveau d'avant crise. Les autres de gestion courante (chap. 65) devraient rester stable.



c) La charge de la dette

Le poids des intérêts financiers dans les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) est en moyenne de 1,15 % sur la période 2015/2021. Ce qui reste très faible, et s'explique notamment par la baisse durable des taux, mais surtout du fait que la commune a bénéficié ces dernières années de plusieurs concours bonifiés par l'Etat.

4. La capacité d'autofinancement

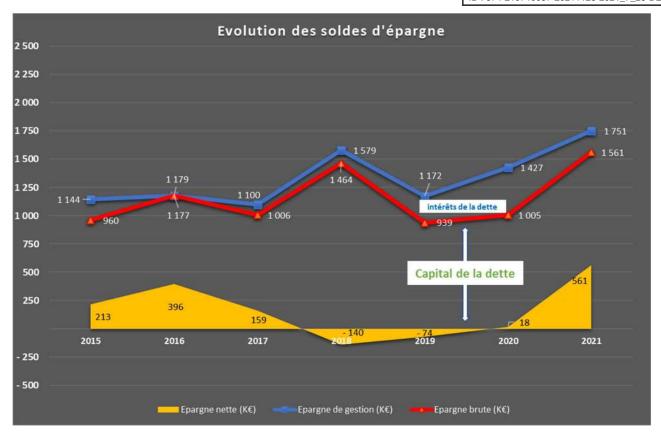
La « règle d'or » qui régit la construction budgétaire des collectivités territoriales, impose que leurs recettes de fonctionnement couvrent leurs dépenses de fonctionnement et interdit le recours à l'emprunt pour cette section du budget. L'autofinancement brut (ou épargne brute) doit en priorité couvrir le remboursement de la dette, le solde pouvant ensuite être affecté à l'investissement.

C'est un levier essentiel de l'investissement et la pierre angulaire de tous les plans de financement puisque du niveau d'épargne dépend :

- la capacité d'emprunter, l'épargne devant couvrir le capital de la dette ancienne et nouvelle
- le montant de l'investissement qui est fonction de l'importance de cette épargne.

Le prélèvement de l'État sur les budgets du bloc communal via la contribution au redressement des finances publiques et la réduction pérenne de plus de 20 Md€ de la dotation globale de fonctionnement (DGF) a pesé sur les équilibres budgétaires et plus directement, sur l'épargne brute entre 2015 et 2017.

Au-delà de l'exceptionnelle crise sanitaire de 2020, l'année 2018 (début de la crise financière) constitue une « année pivot », de là le resserrement des indicateurs s'accentuent, mais reste contenu en 2019, notamment part des économies de gestion.



5. Les investissements

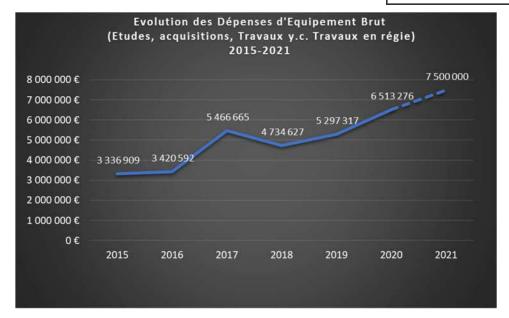
a) Les Dépenses d'Equipement Brut (DEB)

Les dépenses d'équipement (études, acquisitions et travaux), sont celles qui ont pour effet d'enrichir la valeur du patrimoine communal. En cumulé, ce sont près de 28,8 M € qui auront été dépensés sur la période 2015-2020 en matière d'investissement communal. En 2021, l'objectif est de 7,5 M€.

Les ratios ci-dessous indiquent le niveau de l'effort d'équipement de Petite-Ile, sur la période de 2015 à 2021 :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taux d'équipement = DEB / RRF	21,63%	21,31%	33,70%	28,55%	29,60%	41,21%	45,51%
DEB / habitant à Petite-lle (€ / hab)	295	301	450	390	431	531	613
Moyenne Nationale	278	200	195	217	350	292	ND
Moyenne Régional DOM/TOM	231	224	260	286	330	261	ND

Le graphique suivant montre le niveau et l'évolution des DEB sur la période :



b) <u>Le financement des Investissements</u>

Le graphique suivant présente le plan de financement de l'investissement de la commune sur la période 2015-2020 et le plan financement de l'exercice écoulé (2021).

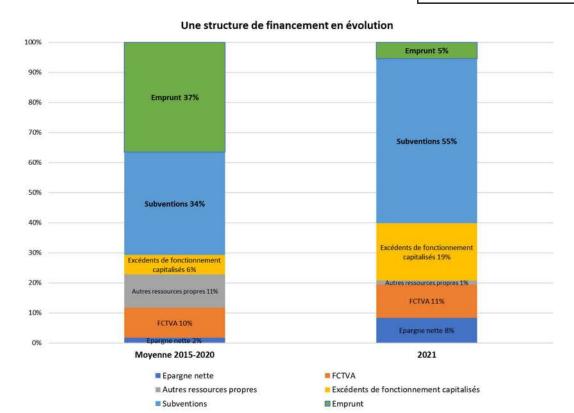
On relève pour la période 2015-2020, un financement assuré par davantage d'emprunt (37% en moyenne) que de subventions (34%). Les ressources propres d'investissement (y compris excédents de fonctionnement, FCTVA et Epargne nette) représentent 28% du financement de l'investissement.

En 2021, la structure de financement des investissements devrait sensiblement différer de cette structure moyenne.

Chacune des composantes a enregistré de grandes variations, dont notamment les subventions qui représenteraient 53% du financement de la section, l'épargne nette qui passerait à 11 % contre 2% en moyenne. Le recours à l'emprunt (mobilisation) serait largement moindre, voir nul.

L'effort demandé à la section de fonctionnement, au travers de la capitalisation, sera quant à elle multiplié par trois en 2021, 18%, contre 6 % en moyenne.

Une structure de financement qui évolu donc très favorablement avec une proportion plus importante des subventions et un recours moindre à l'emprunt.



B. Budgets Annexes

Il existe deux budgets annexe au budget principal:

- 1- la régie des Pompes Funèbres, dont l'unique objet est d'isoler toutes les dépenses et recettes liées à la prestation de fossiyage dans le cimetière de la commune. Ce budget doit s'équilibrer par ces propres recettes, c'est-à-dire la participation des familles.
- 2- le budget annexe de la zone d'activité économique (ZAE) Verger Hèmery, au sein duquel est géré la commercialisation des parcelles.

Sur la période de 2015-2021, ces budgets ont évolués comme suit :

REGIE DES POMPES FUNEBRES

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes de fonctionnement	3 800,00€	10 680,00 €	5 812,00€	6 156,00€	4 636,00 €	5 852,00€	
Dépenses de fonctionnement	3 652,10€	3 879,92 €	2 449,40 €	6 547,73 €	872,00€	0,96€	
Résultat reporté N-1	3 346,06€	3 493,96 €	10 294,04€	13 656,64€	13 264,91 €	17 028,91 €	22 879,95 €
Résultat de clôture	3 493,96 €	10 294,04 €	13 656,64€	13 264,91 €	17 028,91 €	22 879,95 €	
Recettes d'investissement							
Dépenses d'investissement							
Résultat reporté N-1							
Résultat de clôture							

ZAE VERGER HEMERY

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes de fonctionnement		412571,55	378 450,00€	223 200,00€			297 000,00€
Dépenses de fonctionnement		303792,24	90 357,68€	432 376,66 €	154 612,25 €		79 383,64€
Résultat reporté N-1	8 917,28 €	8917,28	75 696,59 €	363 788,91€	154 612,25 €	- €	
Résultat de clôture	8 917,28 €	117 696,59 €	363 788,91€	154 612,25 €	- €	- €	217 616,36 €
Recettes d'investissement		303792,24	132 357,68€	68 587,75 €			79 383,64 €
Dépenses d'investissement		345667,21					
Résultat reporté N-1	162,12€	162,12€	- 41 712,85€	90 644,83 €	159 232,58 €	159 232,58€	159 232,58€
Résultat de clôture	162,12€	- 41 712,85 €	90 644,83 €	159 232,58 €	159 232,58 €	159 232,58 €	238 616,22 €

C. Structure et gestion de la dette

Comme évoqué dans les titres précédents, la commune s'est engagée sur la période 2015-2020 dans une politique de relance de l'investissement avec comme principalement moteur le recours à l'emprunt compte tenu d'un subventionnement externe et de ressources propres insuffisants.



Un encours de dette qui augmente de 62 % sur la période, passant de 8,7 M€ en 2015 à 14,1 M€ en 2021, à rapprocher de la progression du niveau de D.E.B. qui passe de 3,3 M€ en 2015 à 7,5 M€ en 2021. Compte

Le tableau ci-contre dresse ainsi l'évolution de l'encours de dette de 2015 à 2021.

1. Le coût de la dette

En 2021 l'encours de dette de la ville de Petite-Ile diminuerait de 0,480 M€, compte tenu d'un remboursement en capital de 0,980 M€ et d'une mobilisation de l'emprunt à hauteur de 0,500 M€.

Eléments de synthèse	Au 31/12/2020	Au 31/12/2021	Variation
En cours de dette	14 577 915 €	14 099 846 €	- 478 069 €
Taux moyen annuel	1,87%	1,51%	-0,36%
Taux actuariel	1,88%	1,58%	-0,30%
Durée de vie moyen	7,9 ans	8 ans	0,01 ans
Durée de vie résiduelle	20,2 ans	20,2 ans	
Nombre de contrats	23	24	1
Nombre de prêteurs	6	6	

L'encours devrait ainsi s'établir à environ 14,1 M€, au taux moyen de 1,51% (coût de la dette). Le taux actuariel (1,58%) très proche du taux moyen, est l'expression d'une dette peu risquée. La commune bénéficie

de la baisse des taux essentiellement au travers les dernières souscriptions. Le taux moyen poursuit sa baisse de 1,88 % à 1,58 % et la durée de vie moyenne de l'encours reste stable.

2. La structure de la dette

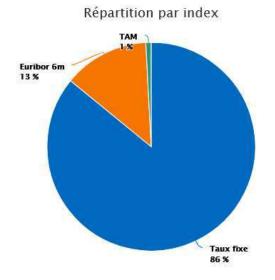
La répartition de la dette globale est la suivante :

- 85,90 % en taux fixe,
- 14,10 % en taux variable (indexé sur Euribor ou TAM post fixé).

		•
Туре	Encours de dette au 31/12/2021	% d'expositon
Fixe	12 111 768 €	85,90%
Variable	1 988 078 €	14,10%

La structure de l'encours a légèrement évolué avec les dernières mobilisation, toujours en faveur du taux fixe (85,90 % contre 84,5 % en 2020).

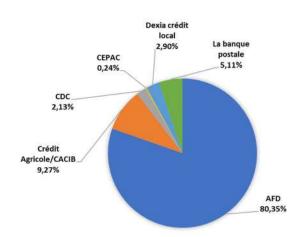
Au 31 décembre 2021, la totalité de l'encours de dette de la ville est toujours classé en 1-A (absence de risque) selon les critères de la Charte Gissler.



3. Répartition par prêteurs

L'encours de dette de la ville se répartit entre 6 établissements prêteurs de la manière suivante :

Banque	Encours de dette au 31/12/2021	Nombre de produits en vie	Poids
Agence Française de Développement	11 328 755 €	18	80,35%
CA Corporate & Investment Bank	1 307 720 €	2	9,27%
Caisse des Dépots et Consignations	300 333 €	1	2,13%
Caisse d'épargne Provence-Alpes-Corse	34 320 €	1	0,24%
Dexia crédit local	408 718 €	1	2,90%
La banque postale	720 000 €	1	5,11%
Total	14 099 846 €	24	100,00%

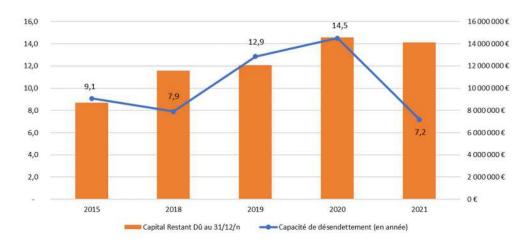


4. Evolution et capacité de désendettement

Sur la période 2015-2021 on relève un recours soutenus à l'emprunt, dont l'encours au 31 décembre 2021 devrait être d'environ 14,1 M€ contre 8,7 M€ en 2015, soit une évolution 62 %.

Cette progression, associée à une nettre progression des dépenses en 2019, et une nette diminution des recettes de gestion en 2020 (contraction de l'Epargne brute), a conduit à une dégradation du ratio de capacité de désendettement sur ces deux exercices. En 2021, ce ratio connait paradoxalement une nette amélioration compte tenu des effets de la crise sanitaire sur le budget de la ville.

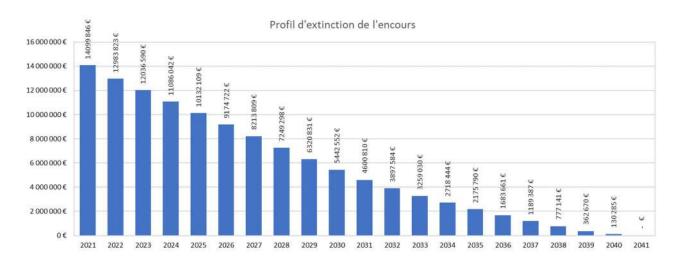
Evolution de l'encours et de la capacité de désendettement



5. Profil d'extinction de la dette

L'encours de la dette de Petite-Ile s'amortie jusqu'en 2041.

Hors dettes nouvelles, l'encours passe sous la barre symbolique des 10 M€ en 2025 et sous la barre des 5 M€ en 2031. Un profil d'extinction



Au 31 décembre 2021, hors dettes nouvelles, l'annuité de la dette reste relativement stable jusqu'en 2028, amorce une dégressivité à partir de 2029, pour chutter nettement en 2032.



Affiché le

ID: 974-219740057-20211126-2021_7_26-DE

D. Les ressources Humaines

Premier poste des dépenses de fonctionnement, il convient d'apprécier la situation de la commune au regard de ses ressources humaines et sous divers angles (temps de travail, rémunération, effectif, etc).

1. Les rémunérations

Une masse salariale qui diminue en 2020 (-1,3 %) et dont la baisse devrait se poursuivre en 2021 (-1,5%). Un poste « rémunération » tous statuts confondus représentant en moyenne 67 % du total des charges de personnel et un régime indemnitaire qui représente en moyenne près de 6 % du total de la dépense, tous statuts confondus.

En termes d'avantages en nature octroyés par la ville, il y a lieu de relever, les avantages en nature « nourriture » dont bénéficie le personnel affecté aux services « Restauration scolaire », « Ecoles » et « Affaires scolaires » sur le repas du midi, et les avantages en nature « véhicule » dont seul le Directeur Général des Services en bénéficie via l'attribution d'une voiture de fonction.

en €	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	Evolution 2020/2021	Evolution moyenne annuelle 2015-2021
Charges de personnel et frais assimilés	10 756 083	10 978 981	10 915 752	10 954 169	11 290 459	11 142 549	10 980 000	-1,5%	0,4%
Evolution annuelle		2,1%	-0,6%	0,4%	3,1%	-1,3%	-1,5%		
dont :									
Rémunération principale Titulaires	2 987 803	3 117 837	3 332 261	3 338 909	3 082 808	2 916 907	2 834 355	-2,8%	-0,7%
NBI, SFT & indem de Residence	68 762	79 780	77 809	67 556	60 898	54 874	54 073	-1,5%	-3,5%
Autres indemnités Titulaires	255 021	341 380	212 648	184 228	339 589	365 713	355 378	-2,8%	12,0%
Rémunération Non Titulaires	3 301 501	3 152 962	3 232 799	3 470 960	3 191 510	3 113 744	3 018 320	-3, 1%	-1,4%
Autres indemnités Non Titulaires	287 895	278 755	138 303	69 623	415 449	520 354	512 763	-1,5%	69,5%
dont Emplois d'avenir	0				48 758	14 815		-100,0%	
dont Autres emplois d'insertion	962 631	1 102 395	1 120 152	1 056 648	1 104 354	1 165 568	1 128 565	-3, 2%	2,9%
dont Rémunérations des apprentis	9 898	11 478	12 043	14 613	7 353	0	0	-100,0%	

2. Structure et évolution des effectifs

							Ta	bleau	des eff	ectifs a	u 31/12	?/n								
	20	13	20	14	20	115	20	16	20	117	20	18	20	19	20	20	202	21	Evol: 2020	
	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP
Titulaires	86	83	89	85	91	88	91	87	89	86	88	88	85	85	86	86	86	86	0,0%	0,0%
dont Stagiaires	10	10	4	4	1	1	2	2	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0		
dont congé spécial	1	0	2	0	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Non Titulaires	252	211	254	208	282	232	271	222	262	216	250	204	256	207	265	213	263	209	-0,8%	-1,9%
NT - Apprentis	3	3	1	1	1	1	2	2	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0,0%	0,0%
NT - CDD	26	23	26	22	24	20	8	8	2	2	10	10	15	15	17	17	15	15	-11,8%	-11,8%
NT - CAE-CUI-PEC	83	50	92	54	106	64	119	73	111	67	106	62	110	63	120	69	120	68	0,0%	-1,4%
NT - Contrat d'avenir	3	3	6	6	16	16	11	11	12	13	4	4	4	4	1	1	0	0	-100,0%	-100,0%
NT - Intégrés/CDI	137	132	129	125	135	130	131	128	136	134	129	127	126	124	127	126	128	126		
Total	338	294	343	293	373	319	362	310	351	303	338	292	341	292	351	299	349	295	-0,6%	-1,3%

Globalement sur la période 2019-2021, les effectifs sont globalement stables. En terme de structure, la Commune compte majoritairement du personnel non titulaire (plus de 3 agents sur 4), le personnel titulaire ne représentant en moyenne que 24% de l'effectif global.

Envoyé en préfecture le 02/12/2021

Reçu en préfecture le 02/12/2021

Affiché le

ID: 974-219740057-20211126-2021_7_26-DE

3. Le temps de travail

Le temps de travail et son aménagement dans la collectivité sont régis par les textes, notamment le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale.

Le décompte du temps de travail effectif détermine la durée annuelle fixée à 1 607 heures ainsi que le droit éventuel à des jours dits ARTT qui sont accordés en contrepartie d'une durée de travail effectif supérieure à 35 heures hebdomadaires (selon le régime applicable à l'agent).

Depuis le 1er janvier 2019, le nombre annuel de ARTT est passé de 22 à 17 jours (moins une journée de solidarité) pour les agents à 39 heures après recalcul du temps de travail réalisé au regard des horaires effectuées.

PARTIE III: LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Le budget 2022 devra s'attacher à traduire financièrement la reprise de l'activité communale dans un contexte de sortie de crise sanitaire et de reprise économique. La prudence reste néanmoins de mise compte tenu de fragilité de la conjoncture économique, sociale et sanitaire.

Elle sera également imprégnée par la politique menée par l'équipe municipale, notamment au travers de son programme d'investissement.

De manière plus générale, en matière de dépenses, il s'agira de poursuivre en 2022 sur les objectifs qui ont prévalu lors des précédents budgets à savoir :

- la rigueur dans l'exécution des dépenses courantes en poursuivant les efforts de rationalisation de moyens(humainet matériels) et dans la lutte contre le gaspillage ;
- la maîtrise de l'évolution de la masse salariale ;
- stabilisation des autres charges de gestion courante, tout en continuant à assurer le soutien aux associations ;
- poursuivre la dynamique d'investissements de manière à satisfaire aux besoins d'équipements publics de la population (création, modernisation, réhabilitation).

En matière de recettes, il s'agira:

- d'identifier de nouvelles sources de financement du fonctionnement, notamment des actions d'animation du territoire :
- de poursuivre le travail de mise à jour des bases fiscales de manière à optimiser les recettes tirées de l'imposition foncière communale et ce sans augmentation des taux communaux ;
- maximiser le financement de l'investissement par les subventions et l'autofinancement de manière à limiter le recours à l'emprunt.

La prise en compte des éléments conjonturels, des axes stratégiques et des contraintes et enjeux tels que rappelés ci avant amènent aux principales orientations financières suivantes.

A. Les axes prioritaires de l'actions municipales

L'un des enjeux du débat des orientations budgétaires est de pouvoir définir les grands axes stratégiques de l'année à venir répondant à la mise en oeuvre du programme de mandature.

La prise en compte des axes stratégiques et des contraintes et enjeux tels que rappelés en annexe 2, amènent aux principales orientations financières suivantes.

Affiché le

ID: 974-219740057-20211126-2021_7_26-DE

B. Le fonctionnement en 2022

Compte tenu de la fragilité des modèles de prévisions, l'appréciation des évolutions probables des recettes et dépenses 2022 reste difficile.

1. Les recettes de fonctionnement

Compte tenu des informations disponibles à ce jour et des hypothèses d'évolutions attendues sur les principaux chapitres, les prévisions de recettes de gestion pour 2022 devraient augmenter de 6,22 % par rapport au Budget Primitif 2021 pour s'établir à 17,390 M€ (+ 1,019 M€ par rapport à 2021):

- L'octroi de mer : sous réserve de la confirmation de la reprise économique constatée au second semestre 2021, sont évolution devrait-être significative, notamment du fait de la progression de notre indice dépenses dans le processus de répartition. Nous pouvons ainsi espérer une dotation d'environ 6, 540 M€;
- La Taxe spéciale sur les Carburants (FIRT) : toujours avec l'espoir d'un retour à la normale, cette recette affiche une prévision de 1,500 M€;
- Les Dotations de l'Etat : Selon les dispositions du PLF 2022, la DGF devrait rester relativement stable à 2,560 M€;
- La fiscalité locale : une produit global estimé à 3,790 M€ (y compris les compensations liées à la suppression de la TH), en progression par rapport à 2021, mais uniquement du fait de la revalorisation des bases (forfaitaire et augmentation physique). Les taux d'imposition ne seront donc pas modifiées (40,05 % pour la TF fusionnée et 31,50 % pour la TFB);
- Impôts et taxes divers : la Taxe Additionnelle sur les Droits de Mutation et Taxe de publicité foncière est estimé à 200 000 € et la taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles à 100 000 € ;
- Les produits des services et redevances d'Occupation du Domaine Public (chapitre 70) : ce chapitre devrait atteindre dans son ensemble, la somme de 860 000 €, soit toujours un peu en dessous de sont niveau d'avant crise ;
- Les atténuations de charges et remboursements sur salaires (chapitre 013) : concernent principalement les remboursements des indemnités journalières par la CGSS et la quote-part du personnel sur les chèques déjeuner. Ce chapitre est évalué à 230 000 €;
- Autres produits de gestion courante (chapitre 75) : il s'agit principalement des produits de location des biens communaux. Elle devrait s'établir autour de 150 000 €.

Affiché le

ID: 974-219740057-20211126-2021_7_26-DE

2. Les dépenses de fonctionnement

Les prévisions de dépenses de gestion pour 2022 s'élèveraient à 16,650 M€ soit une augmentation de 6,50% (+ 1,07M€) par rapport au stade BP 2021, + 2,40 % par rapport au niveau d'avant crise (BP 2019).

Sans perdre de vue la nécessité de maîtriser nos dépenses, et d'avoir un usage modéré et optimisé des deniers publics, la prévision de dépenses de fonctionnement pour 2022, prend la mesure d'une reprise de l'activité communale, de nouvelles charges et plus globalement de l'augmentation générale des prix.

Les grandes orientations budgétaires au niveau des principaux chapitres de dépenses sont les suivantes :

• Les charges à caractère général (chap. 011) : Elles sont estimées à un niveau global de 3,135 M€, soit une augmentation de 18 % (+ 487 500€) par rapport au stade BP 2021, + 13 % par rapport au niveau d'avant crise.

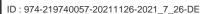
Cette augmentation, tient principalement en trois points d'explication :

- 1- Un périmètre d'action « élargit » (pour approximativement 326 K€) sur les dépenses d'entretien/réparation du patrimoine bâti (+ 100 K€), l'animation, la culture et le sport (+120 K€), les centres de loisirs et les actions en lien avec la convention territoriale globale (CTG) signé avec la Caf (+86 K€), la fourniture de petits équipements et de produits d'entretien en lien avec la crise sanitaire (+20 K€).
- 2- Un « rattrapage » partiel (d'environ 100 K€) de la baisse des prévisions au BP 2021, dans un contexte de crise et notamment compte tenu de ces effets sur l'activité communale.
- 3- Une prise en compte du surcoût engendré par l'inflation (61,5 K€) sur l'ensemble de nos achats.
- Les charges de personnel (chap. 012) : La masse salariale pour l'année 2022 est estimée à 11 560 000 €, soit une hausse de 295 000 € (+2,62%) par rapport à la prévision de 2021.

Cette évolution s'explique principalement par la variation des effectifs (arrivés/départs) et la revalorisation règlementaire des salaires et des primes.

- Les charges financières (chap. 66): La charge de la dette et les autres charges financières devraient s'élever à environ 200 000 € (hors ICNE), soit une relative stabilité par rapport à 2021.
- Les autres charges courantes (chap. 65): Ce chapitre devrait s'établir globalement pour 2022 à la somme de 1 400 000 € contre 1 178 000 € au BP 2021, soit en augmentation de 222 K€. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse du montant de la subvention d'équilibre allouée au CCAS qui devrait s'établir à 400 000 € (+150 K€).

Affiché le



S'agissant de l'enveloppe affectée au subventionnement des associations celle-ci devrait progresser de 72 K€ par rapport au budget 2021. La municipalité s'engage ainsi à continuer à apporter son soutien au monde associatif au même niveau d'avant crise malgré les contraintes budgétaires fortes pesant sur le budget communal en 2022.

C. L'investissement en 2022 et son financement

Notre capacité à investir est sensiblement liée à notre capacité à dégager de l'épargne de notre fonctionnement (autofinancement) et à mobiliser les financements extérieurs (subventions).

Compte tenu de l'évolution prévisionnelle des recettes et des dépenses de fonctionnement l'autofinancement est limité et fragile (environ 750 K€).

S'agissant des **autres ressources propres** d'investissement, constituées du FCTVA, de la Taxe d'Aménagement, celles-ci devraient s'établir à **1,075 M€.** Cette évaluation repose notamment sur une prévision de FCTVA ajustée par rapport à l'assiette des dépenses éligibles (excluant notamment les dépenses d'appels de fonds, hors compte 238).

S'agissant des **subventions attendues pour 2021, celles-ci devraient s'établir à près de 7 M**€ (contre 5,079 M€ au BP 2021) et ce, compte tenu des accords de financement déjà obtenus sur certains programmes d'investissement.

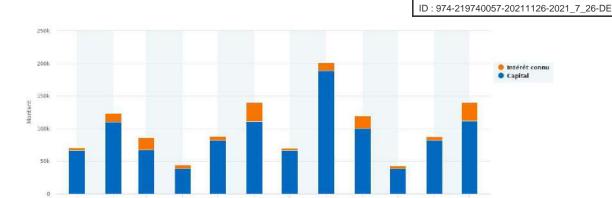
D'autres subventions devraient également voir le jour après le vote du BP, notamment celles potentiellement attribuables par l'Etat après appels à projets (Plan de relance, DETR 2022, FEI 2022, SIPL 2022), par la Région (PRR, REACT EU), le Département (PST 2) ou encore l'Europe au titre des programmes FEDER et FEADER. Celles-ci pourront faire l'objet d'une inscription en recettes lors du vote du budget supplémentaire 2022 ou par voie de décision modificative dès lors que la collectivité disposera d'une notification écrite des financeurs.

Le montant d'**emprunt nouveau** envisagé pour 2022 pour assurer l'équilibre de la section d'investissement est à ce stade de **3 000 000 €**. Cette prévision est susceptible d'être revue à la baisse en fonction des subventions complémentaires qui pourraient être acquises au cours de l'année 2022. Et notamment concernant la couverture du plateau sportif du collège.

Compte tenu des différentes hypothèses de financement de la section d'investissements développées ci-avant, le montant des **Dépenses d'Equipement Brut (DEB) serait en 2022 de 10,600 M€**, intégrant d'une part les opérations déjà lancé, d'autre part les projets nouveaux ou à lancer, et enfin les opérations récurrentes.

D. La dette en 2022

Le graphique ci-dessous permet de visualiser les échéances qui vont être supportées sur le budget communal sur tout l'exercice 2022, en capital et en intérêts. Pour une annuité totale de 1,220 M€, dont 1,066 M€ de remboursement du capital et 154 K€ d'intérêts.



E. Les Budgets annexes en 2022

La commune ne comptabilise plus que deux budgets annexes (RPF et ZAE).

1. La Régie Municipale des Pompes Funèbres

Cette régie poursuivra en 2022 l'unique mission pour laquelle elle a été créée, c'est-à-dire assurer la prestation de fossoyage au cimetière communal, pour un budget d'exploitation d'environ 5 000 €.

2. La Zone d'activités économiques

Les perspectives de ce budget pour l'exercice 2022 ne devraient guère évoluer par rapport à 2021, et devraient se résumer aux éventuelles ventes de parcelles susceptibles de se réaliser sur la zone au cours de l'exercice

Affiché le

ID: 974-219740057-20211126-2021_7_26-DE

PARTIE IV: LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

Les orientations budgétaires, objet du présent rapport, concernent principalement l'exercice 2022.

Cependant, il est également important de se projeter dans l'avenir, et d'avoir une vision pluriannuelle de nos objectifs.

En matière de fonctionnement, l'objectif général restera de maintenir une dynamique de progression plus rapide des recettes par rapport aux dépenses de manière à continuer à dégager une capacité d'autofinancement brut suffisante pour couvrir le remboursement en capital de la dette et dégager des marges nouvelles de financement pour l'investissement.

Cet objectif sur le moyen terme se traduira par la maitrise de l'évolution des dépenses de personnel et celles des charges à caractère général de manière à les stabiliser sur les 3, voir les 5 prochaines années.

Les recettes, quant à elles, devront continuer à progresser à raison de +2% en moyenne annuelle (c'est un minimum), de manière à continuer à dégager de nouvelles marges de manoeuvres financières.

Toutes les pistes seront à explorer : ajustement de la politique tarifaire, développement de nouveaux partenariats financiers privés et publics pour la mise en oeuvre des projets et actions communaux, location d'immeubles communaux, etc.

Pour ce qui est de l'investissement, l'objectif est de poursuivre l'effort d'équipement sur un niveau de DEB entre 6 et 7 M€, en optimisant le financement par subventions et en limitant le recours à l'emprunt (maintien du ratio de désendettement au seuil de référence des 12 ans).

Le Programme pluriannuel des investissements (PPI), présenté ci-dessous préfigure les grandes orientations souhaitées en termes de dépenses d'équipements brut sur les 5 prochaines années.

Les hypothèses moyennes retenues en termes de financement, ont été les suivantes :

- Subvention d'investissement : 65 % en moyenne,

- Emprunt : 20%

- Ressources propres + autofinancement : 15%

Affiché le

ID: 974-219740057-20211126-2021_7_26-DE

Liste des programmes			PROSP	ECTIVE			
Libellé	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
Patrimoine Bati – Création nouvelle	205 000	100 000	100 000	0	0	0	405 000
Construction de deux salles de veillée au Centre Ville (5040)	80 000						80 000
		400.000	400 000				
Aménagement de toilettes publiques (CV, PDG, RDP)	125 000	100 000	100 000				325 000
Patrimoine Bati – Réhabilitation & remise aux normes	3 529 000	2 460 000	1 100 000	850 000	850 000	850 000	0 630 000
			1 100 000	650 000	000 000	050 000	9 639 00
Réhabilitation de l'école les Bougainvilliers	1 600 000	1 200 000					2 800 000
Réhabilitation CASEP PDG RDP MLH (Maelis)	500 000	160 000					660 00
Sécurisation du mur Ecole Badamiers	200 000						200 00
Extension réfectoire et réhabilitation Ecole Vétiver (1233)		projet	en cours d'éva	luation			
Rénovation de l'école les floralies		projet	en cours d'éva	luation			
(bloc ancien + toiture avec confort thermique) Travaux de réhabilitation dans les écoles	150 000	150 000	_	_	150 000	150 000	900 00
(peinture, étanchéité, sécurisation)	130 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	900 00
Travaux de réhabilitation dans les bâtiments communaux	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	900 00
(peinture, étanchéité, sécurisation)							
Travaux d'accessibilité ADAP	280 000	400 000		400 000	400 000	400 000	2 280 000
Réhabilitation des aires de jeux	20 000	250 000	250 000				520 00
Aménagement sur le patrimoine bati (5025)	629 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	1 379 00
Voiries - Requalifaction, modernisation et création voies							
nouvelles	1 570 000	2 250 000	2 250 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	9 070 000
RVC modernisation de voiries (2120_MOD)	130 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 630 00
Modernisation des chemins d'exploitation	50 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 550 00
Requalification RD31	1 200 000	1 250 000	1 250 000				3 700 00
Espace de covoiturage Verger Hèmery	20 000		projet	en cours d'éva	luation	l	20 00
Espace de covoiturage Grande Anse	20 000		projet	en cours d'éva	luation		20 00
Chemin Laguerre (contournante du cœur de village)	20 000			en cours d'éva			20 00
Requalification Karl Lavergne	120 000			en cours d'éva			120 00
Rue du cratère	10 000			en cours d'éva			10 00
rue uu cratere	10 000		projet	en cours a eva	liuation		10 00
Voiries communale – Réfection des routes	1 050 000	1 050 000	1 050 000	1 050 000	1 050 000	1 050 000	6 300 000
Réfection voiries communales RVC (2120)	100 000	100 000	100 000			100 000	600 00
Travaux d'enrobés (2120-ENROB)	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	2 400 00
Travaux de VRD	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	3 000 00
Aménagements de voiries	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	300 00
Sport, Loisirs	1 200 000	662 000	0	0	0	0	1 862 000
Couverture plateau sportif près du collège		662 000	0		0		
Couverture plateau sportif pres du college	1 200 000	662 000					1 862 00
Amánagamant	1 460 000	E 200 000	E 1.50.000	500.000	500.000	500,000	12 240 00
Aménagement	1 460 000	5 200 000	5 150 000		500 000	500 000	13 310 00
ZAC Cambrai (4203-B)		150 000	250 000	500 000	500 000	500 000	1 900 00
Etudes POS/PLU (5005)	50 000	50 000					100 00
Extension / Réhabilitation bassin de baignade de Grand Anse (3032)	350 000	2 500 000					5 350 00
Création d'un cimetière (5032)	1 000 000	2 500 000	2 400 000				5 900 00
Participation aux opérations de logement							
Forêt de la Mare - Piste forestière (5037)	10 000		projet	en cours d'éva	luation		10 00
Aménagement du domaine du relais (5039)	50 000		projet	en cours d'éva	luation		50 000
·							

Affiché le

ID: 974-219740057-20211126-2021_7_26-DE

ste des programmes	PROSPECTIVE									
Libellé	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL			
quisitions	1 586 000	1 015 000	955 000	955 000	955 000	955 000	6 421 000			
Equipements & Réseaux informatiques (5001-001)	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	300 00			
Logiciels (5001-002	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000	540 00			
Mobiliers administratif (5001-003	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	60 00			
Matériel roulant (5001-004)	411 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	1 161 00			
Acquisitions foncières (5001-005)	510 000	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	1 760 00			
Portage EPFR (5001-005)	350 000	350 000	350 000	350 000	350 000	350 000	2 100 00			
Mobiliers scolaire (5001-006)	80 000	80 000	20 000	20 000	20 000	20 000	240 00			
Matériel pour les Services Techniques (5017)	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	90 00			
Matériel de restauration scolaire (5020)	60 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	110 00			
Autres équipement (5001)	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	60 00			
Total dépenses programme	10 600 000	12 737 000	10 605 000	4 355 000	4 355 000	4 355 000	47 007 00			
Total recettes programme	10 600 000	12 737 000	10 605 000	4 355 000	4 355 000	4 355 000	47 007 00			
Subventions Investissements	5 838 500	8 279 0 50	6 893 250	2 830 750	2 830 750	2 830 750	29 503 050			
FCTVA	1 000 000	1 222 000	1 017 000	417 000	417 000	417 000	4 490 000			
Autres recettes propres d'investissement (TAM, FRDE)	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	1 500 000			
Autres immobilisations financières Produits de cessions	25 000	25 0 00	25 000	25 000	25 000	25 000	150 000			
Besoin de financement	3 486 500	2 960 950	2 419 750	832 250	832 250	832 250	11 363 95			
Emprunts	3 000 000	2 000 000	2 000 000	800 000	800 000	800 000	9 400 000			
Excedent Fct capitalisé	486 500	960 950	419 750	32 250	32 250	32 250	1 963 950			

Envoyé en préfecture le 02/12/2021

Reçu en préfecture le 02/12/2021

Affiché le

ID: 974-219740057-20211126-2021_7_26-DE

CONCLUSION

Après une situation financière qui s'est nettement améliorée entre 2015 et 2018, et qui a permis d'amorcer la politique d'investissement, les indicateurs se resserent en 2019, consécutivement à une progression accélérer des dépenses de fonctionnement (+5%), contre seulement 2% pour les recettes.

En 2020, après avoir subi les effets de la crise sanitaire Covid-19, la commune clôture l'exercice avec des indicateurs toujours dégradé, mais en néanmoins en nette amélioration, au prix d'une activité communale en berne.

En 2021, la situation financière de la commune bénéficie fortement du rebond de l'économie et d'une activité communale qui peine à redémarrer compte tenu des restrictions sanitaires persistantes et malgré l'amorce d'une sortie de crise au troisième trimestre 2021.

En 2022, les modèles économiques table sur une sortie de crise et un retour « à la vie normale ». Au delà de la fragilité de ces modèles et des incertitudes persistantes (nouvelle vague de contamination, variant) qui appellent à la prudence. Les budget locaux doivent en 2022 amorcer la reprise de leurs activités, et engager un rythme perdu depuis déjà deux ans.

Les Orientations Budgétaires pour 2022 se caractérisent donc par :

- La reprise de l'activité communale,
- La nécessité de la poursuite d'une gestion rigoureuse des services municipaux,
- La poursuite de l'effort d'équipement, tout en limitant le recours à l'emprunt, grâce à une recherche de financements optimisée.

ID: 974-219740057-20211126-2021_7_26-DE

ANNEXE Nº 1

Complément au ROB 2022 relatif aux nouvelles dispositions introduites par l'article 13 de la loi n°2018-32 de programmation des finances publiques 2018-2022, concernant le débat sur les orientations budgétaires, à savoir :

- « A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :
- 1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- 2° l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. »

	BP 2021	BP 2022	Evolution annuelle Stade BP			
			En€	En %		
BP – Commune						
DRF	15 951 000 €	16 650 000 €	+ 699 000 €	+ 4 ,38 %		
Besoin de financement	1 200 000 €	2 250 000 €	+ 1 050 000 €	+ 87,50 %		
BA – RPF						
DRF	3 800 €	5 000 €	+ 1 200 €	+ 31,58 %		
Besoin de financement	-	-	-	A -		
BA – ZAE						
DRF	200 000 €	250 000 €	+ 50 000 €	+ 25 %		
Besoin de financement	-					
Total consolidés (BP + BA)						
DRF	17 354 800 €	19 155 000 €	+ 1 800 200 €	+ 10,37 %		
Besoin de financement	1 200 000 €	2 250 000 €	+ 1 050 000 €	+87,50%		

Affiché le

ID: 974-219740057-20211126-2021_7_26-DE

ANNEXE N° 2

L'un des principaux enjeux du débat des orientations budgétaires est de pouvoir définir les grands axes stratégiques de l'année à venir répondant à la mise en œuvre du programme de mandature.

Le programme de mandature vise 4 grands axes prioritaires d'actions :

❖ Axe 1 : UNE VILLE SOLIDAIRE

- 1.1 Développer une politique communale de santé,
- 1.2 Renforcer l'accompagnement des familles les plus fragiles,
- 1.3 Etoffer l'offre de services de proximité pour renforcer le lien social entre les habitants,
- 1.4 Préserver un cadre de vie tranquille et serein a Petite-Ile,
- 1.5 Soutenir la vie associative et le "faire et vivre ensemble",
- 1.6 Faire de l'insertion, la formation professionnelle et l'emploi une priorité dans l'action municipale.

❖ Axe 2 : UNE VILLE CONNECTEE ET DURABLE

- 2.1 Renforcer la Démocratie locale pour une meilleure participation citoyenne,
- 2.2 Elaborer une stratégie énergétique et la mettre en œuvre à travers des actions concrètes.
- 2.3 Poursuivre les efforts d'aménagement paysager et de gestion écologique de notre commune.

❖ Axe 3 : UNE VILLE RURALE ET TOURISTIQUE

- 1.1 Mettre l'agriculture au cœur du développement de notre commune,
- 1.2 Asseoir le développement touristique de Petite-Ile,
- 1.3 Soutenir le tissu économique de Petite-Ile.

❖ Axe 4: UNE VILLE DYNAMIQUE, D'AVENIR ET EQUIPEE

- 4.1 Des projets structurants pour Petite-Ile,
- 4.2 Construire de nouveaux équipements de proximité.

Les orientations stratégiques qui sont proposées pour 2022 et soumises au débat sont déclinées par services ou par thématiques, et s'inscrivent dans la continuité de ce qui a été amorcé depuis l'arrivée de la municipalité en 2014 mais aussi en réponse aux nouveaux besoins exprimés depuis par la population et repris dans le nouveau programme de mandature.

Axes et actions prioritaires des services du « Pôle Maire »

Le secrétariat du Maire

✓ Développer et piloter la formation des élus,

Pour répondre au besoin de formation des élus, la loi a prévu deux dispositifs.

Le premier, introduit en 1992 prévoit la budgétisation annuelle d'un montant minimum réservé à la formation équivalent à 2% des indemnités dues aux élus.

Le second, le droit individuel à la formation des élus (DIFE), introduit en 2015, est financé par un fonds national alimenté par les cotisations des élus indemnisés, qui y consacrent 1% de leurs indemnités. Dans ce cadre, tous les élus, indemnisés ou non, ont droit à 20h de formation par an. C'est la Caisse des dépôts et consignations (CDC) qui assure la gestion de ce fonds.

Affiché le

ID: 974-219740057-20211126-2021_7_26-DE

Malgré le peu d'appétence constaté, la municipalité souhaite donner une nouvelle impulsion à la dynamique de l'action politique en permettant à ses élus d'exercer au mieux les missions qui leurs sont dévolues, de mettre en œuvre le projet de mandature dans un cadre réglementaire maîtrisé. C'est pourquoi, lors du Conseil municipal du 17 septembre 2020, il a été arrêté les grandes orientations du plan de formation des élus sur la période 2020-2026 dont les axes principaux sont :

Axe 1: l'accompagnement de prise de fonction

Axe 2 : Les politiques publiques

Axe 3 : L'expertise

Axe 4 : L'environnement de l'élu local dont les options annuelles de formation sont proposées et dispensées par l'intermédiaire de l'AMDR

Il est proposé au débat de poursuivre le plan qui n'a pu être mis en œuvre dans des conditions optimales ces deux dernières années du fait de la crise COVID.

La « Police Municipale »

La sécurité des personnes et des biens est une priorité municipale. En 2022, l'accent continuera d'être porté sur les thématiques et points suivants :

- ✓ Maintenir au maximum la présence de la Police Municipale et des ASVP sur la voie publique,
- ✓ Agir en faveur de la prévention de la délinquance, en continuant la mise en œuvre du contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD),
- ✓ Pérenniser le programme d'éducation routière en lien avec les écoles de la commune,
- ✓ Accompagner les jeunes déscolarisés dans leur souhait de réinsertion avec l'appui des acteurs sociaux (participation à l'organisation de forums de l'emploi),
- ✓ Insérer la réserve communale de sécurité civile au sein du PCS et déployer le dispositif « voisins vigilants »,
- ✓ Maintenir et renforcer la coopération avec la gendarmerie nationale, notamment au travers des actions coordonnées et programmes communs tels que la Politique de Sécurité au Quotidien (PSQ).

Axes et actions prioritaires des services du Pôle « Ressources »

Les ressources humaines,

- ✓ Contenir l'évolution de la masse salariale et diminuer l'effectif communal pour pouvoir maîtriser le chapitre « charges de personnel » en donnant la priorité aux missions de service public (régaliennes, propreté, sécurité, ...),
- Poursuivre les réflexions menées avec les syndicats sur une harmonisation des horaires qui tienne compte de la relation à la population, sur les incitations au départ à la retraite, sur l'externalisation de certaines missions, sur le traitement de l'absentéisme..., et ce dans le cadre des réunions régulières de dialogue social,
- ✓ Mettre en place une gestion prévisionnelle des ressources humaines pour permettre de mener des réflexions en termes d'optimisation et de mutualisation des ressources, de manière à identifier de nouvelles pistes d'économies et d'efficience,
- ✓ Construire la nouvelle politique de gestion des Ressources Humaines de la commune.

Affiché le

ID: 974-219740057-20211126-2021_7_26-DE

Les marchés publics,

- ✓ Améliorer le processus de l'achat public en optimisant la procédure de définition des besoins et en mettant en place une procédure d'évaluation des marchés publics.
- ✓ Sécuriser la rédaction et améliorer la gestion des marchés publics par l'acquisition d'un logiciel métier. Cela permettra de réduire le temps consacré à la mise en œuvre des procédures par les agents du service et donc d'améliorer l'accompagnement des services opérationnels
- ✓ Poursuivre la démarche d'amélioration de l'accès des TPE/PME à la Commande Publique en développant les 3 piliers de la chartre « une Stratégie du Bon Achat (SBA) » : L'anticipation, l'adaptation et l'ancrage territorial.

Depuis plusieurs années, la règlementation relative aux marchés publics a enrichi et légitimé la clause sociale et l'achat socialement responsable, issu de la volonté d'utiliser la commande publique comme levier pour favoriser l'accès à l'emploi des personnes en difficultés. Dans ce cadre, il est envisagé d'améliorer le partenariat avec la maison de l'emploi afin de redynamiser l'achat socialement responsable.

Les finances,

- ✓ Poursuite de l'objectif de déconcentration de la fonction financière notamment en matière de préparation budgétaire,
- ✓ Poursuivre la démarche de dématérialisation des processus avec engagement d'une réflexion sur la signature électronique et la notification des bons de commandes,
- ✓ Poursuivre le dialogue de gestion inter et intra services de manière à vulgariser la fonction financière et sensibiliser tous les acteurs internes aux enjeux de maitrise et de sécurité budgétaire,
- ✓ Elaborer un règlement financier propre à la collectivité de manière à sécuriser les traitements et les processus comptables,
- ✓ Piloter et accompagner le projet d'expérimentation du compte financier unique avec pour préalables le passage à la nomenclature M57 et la dématérialisation des actes budgétaires pour un passage en CFU,
- ✓ Arrêter une stratégie financière pour la mandature en collaboration étroite avec la Direction des Services Techniques, qui puisse à la fois répondre aux axes prioritaires d'actions du programme de mandature tout en garantissant les grands équilibres financiers de la commune.

Le service Informatique,

- ✓ Mettre à jour le système d'exploitation des trois serveurs de virtualisation de la collectivité de manière à répondre au Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) imposant de sécuriser les données stockées sur le Système d'Information,
- ✓ Préparer les outils de manière à répondre à l'obligation de dématérialisation de l'instruction des dossiers d'Urbanisme à partir du 1er janvier 2022,
- ✓ Mettre en œuvre les recommandations de l'audit RGPD, une fois la mission achevée de sorte à ce que la commune se mette en conformité avec la règlementation en matière de protection des données personnelles.



Axes et actions prioritaires des services du Pôle « Relations aux usagers »

Le service Affaires civiles et funéraires

- Continuer à améliorer l'accueil du public en leur offrant un espace mieux sécurisé et mieux agencé afin de préserver la confidentialité et de garantir l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Cette démarche passe par une nouvelle organisation de l'espace de travail,
- ✓ Faire des préconisations sur le fonctionnement de la chambre funéraire destinée à accueillir les familles endeuillées,
- ✓ Réorganiser le service public de fossoyage en optant pour l'externalisation,
- ✓ Continuer à participer au fonctionnement de la Maison France Services, en maintenant les mêmes prestations qui sont proposées sur le centre-ville,
- ✓ Ouverture de la salle de veillée.

Le service « Epanouissement Humain »

Les restrictions sanitaires liées à la crise COVID 19 sont venus bouleverser le champ d'action du service Epanouissement humain qui a pour mission de divertir la population en mettant en place des actions sportives, culturelles et de loisirs, destinées à favoriser l'épanouissement et le bien-être de tous.

Dans le cadre d'une sortie de crise, et en fonction de la stabilisation de la situation sanitaire, le service Epanouissement humain, va devoir relancer ces activités en 2022, à savoir :

- En matière d'animation du territoire : la Fête de l'ail, les jeux du village, l'ilot zenfant, le bal du 14 juillet, la caravane de l'animation et toute une série d'événements où tout le monde peut trouver sa place, sont au programme.
 - La mise à disposition de la salle du Poivrier pour l'organisation de réceptions ou la mise en place d'activités par les associations sera également poursuivie. Des études pour la réhabilitation du bâtiment seront d'ailleurs engagées.
- En matière sportive, poursuivre l'entretien des équipements sportifs en intégrant une forte dimension de sécurité sera poursuivi sur 2022. Les mises à disposition des équipements au profit de tout le mouvement associatif seront recherchées en optimisant du mieux possible les créneaux horaires.
 - L'accompagnement des clubs dans la réalisation de leurs événements sportifs et le maintien du dispositif Pass'sport Loisirs continueront à faire de la Petite-Ile une ville dynamique et sportive. Cette année une attention particulière sera accordée aux volets santé/bien-être et nutrition.
 - S'agissant de la Vie associative, le maintien d'un lien étroit entre la Commune et les associations permettra une forte mobilisation de ces dernières dans les événements communaux tels que les défilés du 14 juillet et d'Aillowen ou bien encore les journées du patrimoine.
- La culture à Petite-Ile se manifeste dans le développement de l'école de musique, la promotion de l'apprentissage musical sous toutes ses formes et le maintien d'une programmation de spectacles et de cinéma diversifié et de qualité. La mise en place du bibliobus viendra compléter l'offre déjà présente dans les bibliothèques et amènera une autre dimension du service de lecture publique qui se voudra plus mobile et plus moderne.

Pour promouvoir la lecture au sein des bibliothèques et dans les écoles, un programme d'animation est également prévu.

Le nouveau Festival Ambians Kréol qui trouvera sa place au Domaine du Relais, apportera une dimension régionale aux festivités du 19 décembre avec un beau plateau artistique et des ateliers en lien avec la culture réunionnaise.

Affiché le

ID: 974-219740057-20211126-2021_7_26-DE

Le service « Education/Jeunesse »

Consciente de l'importance de l'action locale en matière d'éducation et soucieuse d'offrir les meilleures conditions d'apprentissage aux jeunes Petite-Ilois, la municipalité souhaite continuer pour l'année 2022 les efforts consentis de longue date aux établissement scolaires du premier degré.

L'ensemble des écoles dispose dès lors d'un équipement de qualité pour les repas des jeunes Petite-Ilois.

Les travaux de réhabilitation lourde de l'école les Bougainvilliers, se poursuivrons en 2022, pour un montant d'opération prévisionnel de 3 000 000 €.

Un nouveau marché de denrées alimentaires a été passé pour 4 années, permettant d'anticiper les obligations issues de la loi EGALIM et notamment la proposition de menus à base de produits issus de l'agriculture biologique.

Le service restauration poursuit son programme de lutte contre le gaspillage alimentaire. La collaboration de 2 nouvelles personnes au titre du dispositif « service civique », permettra de prolonger les actions de sensibilisation des enfants dans les restaurants scolaires.

Outre l'opération importante de réhabilitation de l'école Bougainvilliers à Ravine du Pont, plusieurs travaux sont envisagés pour continuer l'effort en matière de réhabilitation du bâti scolaire :

- Travaux d'étanchéité pour l'école Badamiers,
- Réfection des toitures à l'école Fleur de cannes,
- Programme de création d'ilots de chaleur à Alpinias et Fleur de canne,
- Réalisation d'un mur de soutènement à l'école les Badamiers,
- Etudes paysagères cour de Platanes Sud,
- Etude de programmiste et économiste pour la réhabilitation de l'école Vétiver.

En termes d'acquisitions, la municipalité lancera plusieurs dossiers :

- Poursuite du programme de renouvellement du mobilier, à la fois pour les écoles et les restaurants scolaires,
- Remplacement de matériel vétuste pour la production des repas en cuisine centrale,
- Maintien du niveau d'intervention pour l'acquisition des fournitures scolaires : livres, matériels pédagogiques, petites fournitures scolaires,

Le conseil municipal des enfants sera reconduit.

Les actions en direction des jeunes de la commune au titre des accueils de mineurs développées sur le territoire communal, seront poursuivies.

Enfin, il sera initié en 2022 la mise œuvre de la convention territoriale globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales, pour la période 2021-2024.

Axes et actions prioritaires des services « Planification urbaine, Aménagement, développement économique et Habitat »

En plus des missions réglementaires qui incombent aux services, notamment en matière de droit des sols et d'accompagnement de la population dans la réalisation de leurs projets, deux axes majeurs sont à mettre en perspective : la problématique de l'habitat y compris la résorption de l'habitat indigne et l'aménagement de notre territoire pour le rendre plus équilibré et plus attractif. En 2022, l'accent sera mis sur :

Envoyé en préfecture le 02/12/2021

Reçu en préfecture le 02/12/2021

Affiché le

ID: 974-219740057-20211126-2021_7_26-DE

 La poursuite des efforts en matière de développement de l'offre de logements sur le territoire, notamment à destination des populations aux ressources modestes, mais également des personnes âgées et des accédants de la classe intermédiaire,

- L'expérimentation de nouveaux dispositifs en matière d'aide à l'habitat : achèvement de notre première expérimentation OGRAL (Opération GRoupée d'Amélioration Légère) de l'habitat menée sur le quartier de Manapany les Hauts et lancement d'une nouvelle OGRAL sur un autre secteur afin de donner la possibilité à certaines familles ne pouvant émarger aux dispositifs de droit commun, d'améliorer leur logement et leurs conditions de vie de manière générale,
- La poursuite du programme d'aménagements structurants du territoire engagé depuis 2014, par la réalisation d'études de projets et des travaux, depuis le littoral (aménagement du site de Grande Anse : arrière plage et bassin de baignade), en passant par Ravine du Pont avec la ZAC Cambrai (définition du projet de ZAC sur lequel la Commune puisse s'engager sur les 15 ans à venir), jusqu'au Domaine du Relais et la forêt de la Mare (aménagement concerté avec les acteurs de terrain et les partenaires publics),
- Finaliser les procédures de modification et de révision allégée du PLU,
- Le soutien à l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi au travers des chantiers d'insertion,
- Le maintien des actions d'animation en terme économique, avec :
 - o le forum de l'emploi, faisant le lien avec les administrés à la recherche de formation/d'emploi et les partenaires dans le domaine,
 - o la Journée de la Production Réunionnaise, évènement de promotion et de soutien à la production agricole et agro-alimentaire locale,
 - o l'action « Saisis ta chance » à destination des jeunes de 16 à 25 ans motivés, sans qualification, ni diplômes, et qui souhaitent se former autrement que par les voies traditionnelles.
 - o l'accompagnement des jeunes vers une meilleure connaissance de l'outil informatique grâce à un jeune en emploi civique rattaché à la Mission Locale Sud.

Axes et actions prioritaires des « Services Techniques »

Les services techniques, véritable entreprise municipale, doivent organiser leurs missions à la fois pour l'entretien du patrimoine communal et la réalisation des projets structurants de la collectivité.

L'effort de mise à niveau du patrimoine communal sera accentué et le pilotage de grands projets sera poursuivi en 2022 pour la maîtrise du budget avec les moyens alloués.

Les grands chantiers en 2022 :

- Le projet « réhabilitation de l'école Bougainvilliers »,
- Le projet RD 31, phase 3,
- Construction du nouveau cimetière, tranche 1
- Couverture des plateaux sportifs Joseph Suacot (près du collège),
- La réhabilitation des CASEP des Hauts,
- Une étude sur le grand centre-ville afin de proposer un plan stratégique pour le patrimoine communal à 15-20 ans,
- Poursuite des études de la Rue La Cour,
- Les études et travaux de sanitaires publics,

Envoyé en préfecture le 02/12/2021

Reçu en préfecture le 02/12/2021

Affiché le

ID: 974-219740057-20211126-2021_7_26-DE

 Les études de voiries à moderniser : Rues Ananas/Napoléon/Adénor Payet, Rue de l'Est et Rue Karl Lavergne,

Sur le plan Patrimonial :

- Les travaux d'entretien et de réhabilitation du patrimoine se poursuivent sur certaines écoles (Fleur de Canne, Badamiers, Alpinias),
- Des études de programmation seront menés pour deux écoles (Floralies et Vétivers), ainsi que pour l'hôtel de ville,
- Des études paysagères seront menées et mises en œuvre pour les écoles Alpinias, Fleur de canne et Platanes Sud dans le cadre de la transition écologique, à savoir la mise en place d'îlots de fraicheur et de biodiversité,
- La poursuite de la mise en œuvre du plan ADAP pour la mise en accessibilité « tout public » du patrimoine communal,
- Les travaux d'entretien et de modernisation des voiries communales (travaux de VRD et d'enrobé),
- En 2022, il s'agira également de procéder au renouvellement des équipements et gros matériels dans le cadre de la transition énergétique :
 - ✓ Pour l'éclairage public, poursuite du remplacement des luminaires par de la LED (maitrise d'ouvrage au SIDELEC)
 - ✓ Pour le matériel roulant mis à la disposition du personnel communal de véhicules électriques (avec un objectif de 15% du parc de véhicules d'ici 2023).
 - Le travail conjoint mené en 2020 avec le SIDELEC sur ce sujet pour équiper la commune de bornes de recharge, verra sa concrétisation en 2022-2023.
 - L'objectif est que la commune soit équipée du matériel adéquat pour utiliser le moins possible l'électricité « fossile ».